



INFORMATIONS

Le gendarme adjoint volontaire est un jeune âgé de moins de 26 ans, recruté en contrat à durée déterminée (CDD) pour découvrir les métiers de la gendarmerie. Il bénéficie d'un contrat de 5 ans sous statut militaire.

Il existe deux catégories de gendarme adjoint volontaire : le gendarme adjoint volontaire agent de police judiciaire adjoint (GAV APJA) et le gendarme adjoint volontaire-emploi particulier (GAV EP).

Le gendarme adjoint volontaire travaille au sein de la gendarmerie, force militaire dépendant du ministère de l'Intérieur. Il est donc soumis au règlement de discipline générale des armées, et doit observer l'obligation de réserve et le secret professionnel. Le GAV prête serment devant le juge du tribunal de police dont il dépend. Il porte un uniforme et une arme dont il ne doit faire usage qu'en cas de légitime défense.

MISSIONS PRINCIPALES

- seconder le sous-officier de gendarmerie et participer à toutes les missions de la gendarmerie : enquêtes judiciaires, interventions sur des accidents, sécurisation, prévention, sécurité routière...,
- effectuer des missions de surveillance en patrouille de deux avec un sous-officier,
- accueillir les personnes à la brigade,
- régler la circulation, dresser un procès-verbal en cas d'infractions,
- assister les enquêteurs dans le cadre d'enquêtes judiciaires (vols, délits, meurtres, trafics...),
- rédiger les procédures des dossiers en cours,
- assurer le transport des détenus de la prison au Palais de justice...

Le gendarme adjoint volontaire-emploi particulier peut exercer en tant que peintre, électricien, conducteur, agent administratif, cuisinier... Il remplit alors les tâches dévolues au métier choisi.

QUALITÉS REQUISES

Avoir le sens de l'honneur et de l'éthique, avoir le sens du devoir, de la discipline et du service public, être en bonne condition physique et psychologique.

SALAIRE

Le GAV perçoit une solde de 950 euros bruts en sortie d'école. Il est logé et touche également une allocation alimentaire de 224 euros environ.

FORMATION

Il est possible de devenir GAV sans diplôme. Le recrutement se fait à partir de tests de sélection (connaissances générales et connaissance du français, compréhension de textes, test de personnalité et rédaction d'une lettre de motivation), suivis d'un entretien. Il faut toutefois remplir les conditions suivantes pour se présenter aux tests :

- être de nationalité française, jouir de ses droits civiques,
- être âgé de 17 ans minimum et 26 ans maximum,
- avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté,
- être apte physiquement.

Suite à son admission, le GAV APJA suit une formation de 13 semaines en école de gendarmerie, puis une formation complémentaire de 12 semaines en unité. À l'issue de cette formation, il obtient le diplôme de gendarme adjoint volontaire APJA.

Suite à son admission, le GAV emploi particulier suit une formation de 6 semaines en école de gendarmerie, puis une formation complémentaire d'adaptation à l'emploi.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Le GAV signe un contrat d'une durée de 2 ans. Il peut ensuite être prolongé pour 3 ans, puis éventuellement pour une 6^e année supplémentaire.

Dès la première année, il peut se présenter au concours permettant de devenir sous-officier de gendarmerie ou au concours du corps de soutien technique administratif.